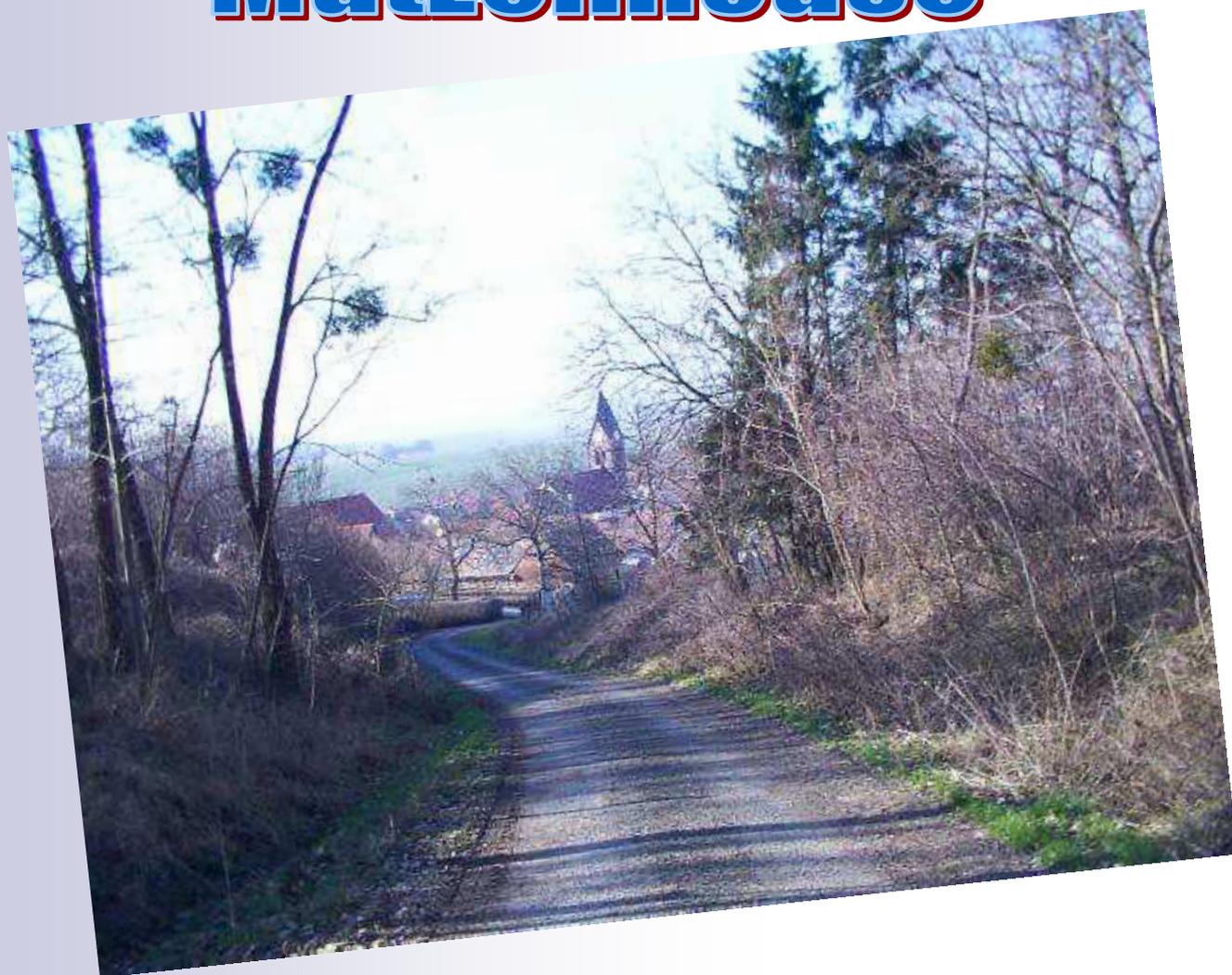


Bulletin communal de Mutzenhouse



Décembre 2017



SOMMAIRE

Page 2	sommaire
Page 3	le mot du maire
Page 4	état civil
Page 5-14	délibérations conseil municipal
Page 15-16	infos pratiques
Page 17	maison des services au public
Page 18	vœux de nouvel an
Page 19	nettoyage de printemps
Page 20	ruptures canalisation d'eau
Page 21-23	travaux divers
Page 24-25	lotissement Saint Blaise
Page 26-27	travaux rue principale SDEA
Page 28-29	fête des aînés
Page 30-33	RPI les Cigognes de la Zorn
Page 34	plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI)
Page 35	Préfecture nouvelle génération
Page 36	chorale Ste Cécile
Page 37	mot de l'ASCM
Page 38	vivre à Mutz
Page 39	conseil de fabrique
Page 40	ASADR 67
Page 41	donneurs de sang Schwindratzheim-Mutzenhouse
Page 42	sapeurs-pompiers Schwindratzheim-Mutzenhouse
Page 43	APE « Les cigognes de la Zorn »
Page 44-45	Schul-Chronik
Page 46	Charte vivre ensemble
Page 47	jardinage naturel
Page 48	environnement
Page 49-50	collecte ordures ménagères, calendrier et rattrapage
Page 51	calendrier des fêtes 2018

EDITORIAL

Le Maire, les Adjointes, les conseillers municipaux, le personnel communal, vous présentent leurs vœux les plus sincères de bonne santé, d'épanouissement, de bonheur et vous souhaitent une belle année 2018 .



Responsables de la Publication : Pascal WICKER– Patrick LUX

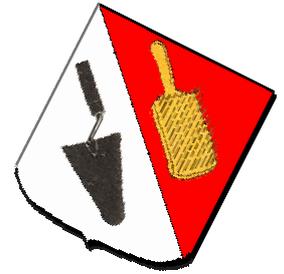
Comité de rédaction: Patrick LUX-Didier GRAUFEL

Photos: Patrick LUX– Ecole de Mutzenhouse– Associations—Internet

Impression: SOSTRALIB 67800 Bischheim

Les articles concernant les associations sont édités sous la responsabilité de leurs présidents respectifs.





LE MOT DU MAIRE

Madame, Mademoiselle, Monsieur, Chers Concitoyens,

Le temps passe et les années filent. Quand une nouvelle année va commencer on espère toujours qu'elle sera meilleure que celle qui vient de s'écouler. C'est toujours avec plaisir que je m'adresse à vous en début d'année.

Nous sommes à mi-mandat 2014-2020 et malgré une baisse non négligeable des dotations et notamment de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) notre programme pour la commune se déroule de manière satisfaisante. La municipalité n'est pas endettée, et la gestion rigoureuse mise en place, nous permet de poursuivre les réalisations entamées et envisagées.

De nombreuses réunions ont sollicités le temps et l'énergie des élus municipaux pour avancer sur le Plan Local d'Urbanisme intercommunal qui est en cours d'élaboration. Je souhaiterais rappeler que ce travail vise à préserver notre avenir et la vie du village. Nous avons conscience que ce cadre de vie est important aux yeux de tous. Tout cela est précieux! Je sais que chacune et chacun d'entre nous souhaitons le préserver.

Cette année a vu la réalisation de nombreux travaux importants ou indispensables:

- mise aux normes acoustiques, lumineuses, ventilation et isolation de la petite salle de réunion au sous sol de la salle polyvalente,
- réfection de la voirie du lotissement Saint Blaise,
- réfection du réseau d'eau de la rue principale,
- reprise des crépis de l'école, normalisation de l'aire de jeux mairie,
- réseau informatique école,
- fleurissement, nettoyage de printemps, décoration de Pâques et de Noel,

Je rappelle que les élus municipaux par leur fonction représentent l'intérêt général. Ils œuvrent pour le développement de la commune et votre bien être à tous. Par leur proximité, ils sont les plus au fait de vos préoccupations et consacrent beaucoup de leur temps au service de la commune. Ils s'investissent sans compter souvent au détriment des projets personnels, avec des contraintes portées aussi par le conjoint et la famille. Je tiens à féliciter et remercier les associations et les bénévoles qui ont animé notre village, tout au long de l'année, pour maintenir la culture, la vie sociale et la vie artistique.

Pour cette nouvelle année, au nom du Conseil municipal et en mon nom personnel, je vous adresse mes vœux de bonne et heureuse année. Qu'elle soit pour vous source de joie, de sérénité et de paix. Qu'elle vous apporte la santé et vous donne des gages d'espoir en un monde meilleur.

Profitons de la vie, profitons de la présence de nos proches, et passons de très joyeuses fêtes.

Pascal WICKER
Maire de Mutzenhouse



L'ETAT CIVIL 2017



Naissances:

JOST Héloïse, Irène, Marcelle fille de JOST Loic et TUGEND

Jennifer née le 14 mai 2017

ARSIC Antoine fils de ARSIC Nicolas et Céline LAPP né le 21 novembre 2017



Mariages :

JUNG Audrey et LECHNER Eric le 03 juin 2017

WENDLING Audrey et METZGER David le 02 décembre 2017



Décès :

GRASS Gérardine née BURCKEL décédée le 30 janvier 2017

SCHOPP Denise née REMETTER décédée le 07 mars 2017

DOSSMANN Marie née GSALTER décédée le 15 mars 2017

WEBER Lucien décédé le 28 septembre 2017

DEBES Marie née WEISS décédée le 12 novembre 2017

CLAUSS Jean Louis décédé le 25 novembre 2017



Grands anniversaires



KLEIN René, 80 ans le 01 février 2017



PFISTER Léonie, 80 ans le 21 avril 2017



WEBER Lucien, 85 ans le 14 septembre 2017



LITZELMANN Marie-Jeanne, 85 ans le 12 octobre 2017



FISCHER Antoinette, 85 ans le 04 novembre 2017



COMMUNE DE MUTZENHOUSE
PROCES VERBALDE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 Mars 2017
Sous la présidence de M. Pascal WICKER, Maire



Présents : GERBER Robert, STEINMETZ-BORNERT Gérard, LUX Patrick, BORNERT Isabelle, JOST Bertrand, JUNG Audrey, BRION Christophe, JACOBY Florence, WINKEL Yannick,

Absent excusé : GRAUFFEL Didier,

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur WINKEL Yannick est nommé comme secrétaire de la séance de ce jour.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

Approbation du Procès-verbal du 28 novembre 2016

Le procès-verbal de la séance du 28 novembre 2016 est adopté à l'unanimité par les membres présents.

DCM 2017-01

APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF

La secrétaire présente aux élus le Compte Administratif Principal 2016 de la Commune de Mutzenhouse appuyé de tous les documents propres à justifier les dépenses et les recettes.

Le Conseil Municipal,

- **considérant** que les écritures comptables sont conformes aux pièces justificatives présentées

* **APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2016 présenté par la secrétaire et arrêté comme suit:

Section de fonctionnement

Dépenses :	203 548,95
Recettes :	<u>645 192,83</u>
Excédent :	441 643,88

Section d'investissement

Dépenses :	81 806,20
Recettes :	<u>84 922,28</u>
Excédent :	3 116,08

EXCEDENT GLOBAL DES COMPTES 444 759,96 €

DECIDE d'affecter le résultat de 2016 comme suit:

Inscription du solde en résultat d'investissement reporté **3 116,08 €** à l'article 001

Inscription du solde en résultat de fonctionnement reporté **441 643, 88 €** à l'article 002

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote

DCM 2017-02

APPROBATION COMPTE de GESTION DU TRESORIER

Le Conseil Municipal,

- après avoir pris connaissance des comptes de gestion présentés par le Trésorier de Hochfelden pour la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016;

- considérant que les opérations comptables ont été exactement décrites;

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées y compris celles relatives à la journée complémentaire;

- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections du budget Principal,

- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives:

* **CONSTATE** la parfaite concordance des comptes de gestion avec le compte administratif,

* **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice par le Trésorier de Hochfelden n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Adoptée à l'unanimité

DCM 2017-03

ENGAGEMENT DES DEPENSES avant le vote du budget primitif 2017





VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1612-1,
VU l'implantation d'un réseau câble dans le lotissement « La Prairie » prévue par la DCM 2015-46bis du 16 décembre 2015 ;
VU les travaux de voirie dans l'ancien lotissement prévues par la DCM 2016-23 du 13 septembre 2016 ;
Le Conseil Municipal,

AUTORISE le Maire à mandater les factures d'investissement correspondantes avant le vote du budget 2017 à hauteur du quart des dépenses de l'exercice précédent
S'ENGAGE à inscrire les dépenses correspondantes au budget primitif 2017.

Adoptée à l'unanimité

DCM 2017-04

LOCATION MATERIEL : fixation du coût horaire

Le Maire informe les élus que la commune est parfois amenée à solliciter du matériel agricole auprès d'exploitants locaux pour divers travaux dans la commune et que ces interventions spontanées sont appréciées pour leur efficacité. Il propose donc de fixer un taux d'indemnité horaire pour la mise à disposition de la collectivité d'un tracteur ou tout autre engin à moteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Fixe le taux horaire pour la location de matériel à un tiers à la somme de **25 € H.T**

Adoptée par 9 voix pour

1 abstention : BRION Christophe **DCM2017-05**

EGLISE : Travaux de sécurisation et remplacement de l'appareil de volée de la cloche 3

Monsieur le Maire informe le Conseil, que suite au contrôle et révision annuel de l'horloge et des cloches, quelques anomalies ont été constatées.

Le Conseil Municipal,

Vu le devis de l'entreprise BODET pour le remplacement de l'appareil de volée de la cloche 3 pour un montant de 1 234,00 €HT ;

Vu le devis de l'entreprise BODET pour la sécurisation du clocher pour un montant de 448,00 €HT ;

Et après en avoir discuté :

DECIDE le remplacement de l'appareil de volée de la cloche 3 pour un montant de 1 234,00 €HT ;

DECIDE la sécurisation du clocher pour un montant de 448,00 €HT

CHARGE l'Entreprise BODET, Agence Régionale Campanaire Nord-Est sise 19 Route de Brumath à VENDENHEIM de ces travaux pour un montant de **1 682,00 € HT**.

Adoptée à l'unanimité

DCM2017-06

CONTRÔLE des Aires de Jeux et buts sportifs

Monsieur le Maire présente aux conseillers deux devis concernant le contrôle des aires de jeux et des différents buts sportifs au stade de football.

Le Conseil Municipal,

Vu les devis des entreprises :

SADT à Russ

Bureau VERITAS à Strasbourg

Et après en avoir discuté :

CONFIE les travaux de vérification des aires de jeux à savoir, route de Hochfelden et rue de l'Église à l'entreprise SADT, sise Z.A. rue Creuse Fontaine 67130 RUSS

OPTÉ pour la formule SADT EQUILIBRE pour une durée de 2 ans, pour un montant de **275,00 € HT**

DECIDE le contrôle des buts sportifs au terrain de football

CHARGE l'entreprise SADT, sise Z.A rue Creuse Fontaine 67130 RUSS de ces travaux pour un montant de **150,00 € HT**.

Adoptée à l'unanimité

DCM2017-07

DEMANDE de SUBVENTIONS

VU les demandes de subvention de :

Caritas Alsace Antenne à Hochfelden

La Ligue contre le cancer

Un Rose un Espoir

Le Conseil Municipal, après délibération

DECIDE de verser 100,00 € à l'antenne Caritas de Hochfelden.



DECIDE de verser 54,00 € à Une rose un Espoir

Adoptée à l'unanimité

DECIDE de verser 51,00 € à La ligue contre le Cancer à Strasbourg

Adoptée par 9 voix pour

1 abstention : JOST Bertrand **DCM2017-08**



AVENANT CONVENTION CHASSE

M. le Maire rappelle à l'assemblée qu'en application du Code de l'Environnement le droit de chasse est administré par la Commune au nom et pour le compte des propriétaires.

Les baux de location des chasses communales sont établis pour une durée de 9 ans et ont été remises en location du 2 février 2015 au 1^{er} février 2024.

Il résulte de l'article 21 du cahier des charges type 2015-2024 que le locataire peut céder son bail à tout moment. Cependant, la cession n'est pas automatique mais doit être autorisée par une délibération du Conseil Municipal.

Le locataire désirant céder son bail doit préalablement solliciter l'agrément du Conseil municipal. Pour ce faire il doit joindre à sa demande d'agrément une déclaration, semblable à celle requise pour être admis à participer à la location, émanant du candidat cessionnaire et mentionnant son souhait de reprendre le lot de chasse cédé.

En effet, seules sont admises à acquérir une chasse par voie de cession les personnes réunissant les conditions générales fixées par le cahier des charges notamment en matière de caution, permis de chasse et garanties cynégétiques, conformément aux exigences de l'article 16 du cahier des charges type.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, et en avoir délibéré :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu l'arrêté préfectoral du 8 juillet 2014 définissant le cahier des charges type relatif à la location des chasses communales du Bas-Rhin pour la période du 2 février 2015 au 1^{er} février 2024,

Vu la convention de gré à gré passée entre la commune de MUTZENHOUSE et l'Association de chasse du Klausberg représentée par son Président Monsieur Robert ARBOGAST

Vu la dissolution de l'Association de Chasse du Klausberg en date du 7 avril 2015

Vu la demande en date du 22 octobre 2015 de Monsieur Robert ARBOGAST de reprendre en son nom propre les baux de chasse

APPROUVE la demande de cession du lot 1 du ban communal de MUTZENHOUSE à M. Robert ARBOGAST domicilié 7 rue du Moulin à 67170 BRUMATH

PRECISE que cette cession n'a pas pour effet de modifier les éléments de la convention de gré à gré, notamment le prix, la durée, l'objet et les conditions d'exécution.

APPROUVE l'avenant de cession

AUTORISE M. le Maire à signer tout document s'y rapportant

Constitution du bureau de vote pour les Élections Présidentielles du

23 Avril et 7 Mai 2017

HORAIRE					
8H00	à	10H30	JOST Bertrand	WINKEL Yannick	LUX Patrick
10H30	à	13H00	BORNERT Isabelle	STEINMETZ-BORNERT Gérard	JUNG Audrey
13H00	à	15H30	BRION Christophe	JACOBY Florence	GRAUFFEL Didier
15H30	à	19H00	GERBER Robert	WICKER Pascal	SPITZER Simone





WICKER Pascal	GERBER Robert	STEINMETEZ-BORNERT Gérard
LUX Patrick	BORNERT Isabelle	BRION Christophe
GRAUFFEL Didier	JACOBY Florence	JOST Bertrand
JUNG Audrey	WINKEL Yannick	

COMMUNE DE MUTZENHOUSE
PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 06 AVRIL 2017
Sous la présidence de M. Pascal WICKER, Maire

Présents : GERBER Robert, STEINMETZ-BORNERT Gérard, LUX Patrick, BORNERT Isabelle, JOST Bertrand, JACOBY Florence, WINKEL Yannick, GRAUFFEL Didier,

Absente excusée : JUNG Audrey,

Absent : BRION Christophe,

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Isabelle BORNERT est nommée comme secrétaire de la séance de ce jour.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

Approbation du Procès-verbal du 14 mars 2017

Le procès-verbal de la séance du 14 mars 2017 est adopté à l'unanimité par les membres présents.

DCM 2017-09

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Le Maire soumet au Conseil Municipal le Budget Primitif Principal 2017 dressé par lui appuyé de tous les documents propres à justifier les propositions.

Le Conseil Municipal, après avoir discuté chapitre par chapitre et article par article et avoir consigné le résultat de ses votes au tableau à soumettre à M. le Préfet:

Décide à l'unanimité des membres présents

D'arrêter le budget primitif comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses 694 148 €

Recettes 694 148 €

Section d'investissement

Dépenses 456 100 €

Recettes 456 100 €

RECONNAIT ET APPROUVE les états annexés au budget, à savoir: L'état des emprunts, l'état du personnel et les informations statistiques.

ARRETE le détail de l'article 6574 «Subventions» conformément à l'état joint au Budget Primitif

Adoptée à l'unanimité **DCM2017-10**

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Le Conseil Municipal,
VU le résultat du compte administratif 2016 ;
VU les dépenses engagées non mandatées ;





VU la réforme fiscale de l'État ;

VU l'état des notifications des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017 ;

VU le programme prévisionnel d'investissement présenté par le Maire ;

DECIDE de fixer les taux d'imposition des taxes pour l'exercice 2017 comme suit :

* Taxe d'Habitation	14,55
* Foncier Bâti	11,01
* Foncier non Bâti	44,63

Adoptée à l'unanimité

DCM2017-10

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)

- VU les statuts de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn, notamment l'arrêté préfectoral du 20 juillet 2015 portant extension des compétences de la Communauté de Communes en matière de PLU, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ;
- VU la conférence intercommunale des Maires du 21 septembre 2015 relative aux modalités de collaboration entre la Communauté de Communes du Pays de la Zorn et ses Communes membres pour l'élaboration du PLUi ;
- VU la délibération du Conseil Communautaire du 5 novembre 2015 arrêtant les modalités de collaboration entre la Communauté de Communes du Pays de la Zorn et ses Communes membres pour l'élaboration du PLUi ;
- VU la deuxième conférence intercommunale des Maires du 1^{er} décembre 2015 relative aux objectifs poursuivis par l'élaboration du PLUi et aux modalités de concertation ;
- VU la délibération du Conseil Communautaire du 15 décembre 2015 relative à la prescription de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal précisant les objectifs poursuivis ainsi que les modalités de concertation ;
- VU le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L.153-12 ;
- VU les études réalisées dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et notamment le projet de PADD ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire
qui rappelle :

les objectifs poursuivis dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, tels que définis au moment de la prescription, en matière d'**habitat et de cadre de vie, d'agriculture, d'économie, d'équipements publics ou d'intérêt public, d'environnement, d'infrastructures de transport et de mobilité et de risques naturels et technologiques**

que les études, ainsi que le travail de la commission PLUi et la collaboration menée avec les élus des Communes, ont permis de déboucher sur un diagnostic de territoire et sur des orientations d'aménagement du territoire qui se formalisent à travers un projet de PADD.

que c'est au regard du PADD que les autres pièces du Plan Local d'Urbanisme intercommunal vont ensuite être élaborées, c'est pourquoi il est important que ce document soit partagé et débattu en Commune et en Conseil Communautaire.

Monsieur le Maire présente *le projet de PADD annexé à la présente et qui contient :*

les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, et d'urbanisme,

les orientations générales des politiques de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques,

les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs,

les objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Ces orientations, ainsi que le projet de PADD, ont été élaborés, partagés et enrichis notamment à travers :
le séminaire d'échange du **21 novembre 2016** avec l'ensemble des élus communaux et intercommunaux, lors duquel le diagnostic des études du PLUi a été présenté,

le séminaire d'échange du **16 mars 2017** avec l'ensemble des élus communaux et intercommunaux, lors duquel les orientations et le projet de PADD ont été présentés, afin de préparer les débats à mener sur le PADD au sein de chaque Conseil Municipal et du Conseil Communautaire.

Le Conseil Municipal prend acte des orientations générales du PADD proposées et n'a pas d'observations particulières à formuler

Le présent compte-rendu de débat sera notifié à :





Monsieur le Sous-Préfet chargé de l'arrondissement de Saverne
Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn
Adoptée par 8 voix pour
1 abstention : JACOBY Florence

DCM2017-11

MODIFICATION DES INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET ADJOINTS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants :

VU le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique et du décret n°85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'État, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation ;

VU la délibération du 14 avril 2014 ;

Considérant que les indemnités de fonction susceptibles d'être perçues par les élus ont été revalorisées par la loi précitée ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonction versées aux élus ;

DECIDE

D'attribuer au Maire une indemnité mensuelle correspondant à **17% de l'indice terminal de la grille indiciaire de la fonction publique** à compter du 1^{er} janvier 2017

Le montant sera revalorisé à chaque augmentation de traitement de la fonction publique jusqu'à expiration du mandat, les crédits nécessaires au versement des indemnités de fonction sont inscrits au budget.

(Adoptée à l'unanimité)

COMMUNE DE MUTZENHOUSE

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 12 Juin 2017

Sous la présidence de M. Pascal WICKER, Maire

Présents : GERBER Robert, STEINMETZ-BORNERT Gérard, LUX Patrick, JOST Bertrand, JACOBY Florence, WINKEL Yannick, JUNG Audrey,

Absents excusés : GRAUFFEL Didier, BORNERT Isabelle,

Procuration : BRION Christophe à JACOBY Florence,

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Patrick LUX est nommé comme secrétaire de la séance de ce jour.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

Approbation du Procès-verbal du 7 avril 2017

Le procès-verbal de la séance du 7 avril 2017 est adopté à l'unanimité par les membres présents.

DCM 2017-13

VOIRIE : MAITRISE D'OEUVRE

Le Conseil Municipal,

VU le projet de travaux de voirie, rue du Houblon

VU le programme des travaux

VU la consultation de maîtres d'œuvre Cabinet Julien CARBIENER à BRUMATH et N2I à WINGERSHEIM LES QUATRE BANS

DECIDE la réalisation des travaux de voirie

DECIDE de retenir le Cabinet CARBIENER Julien, 8 place Geoffrey Velten à BRUMATH, pour la mission complétée de maîtrise d'œuvre relative au réaménagement de la rue du houblon

APPROUVE le montant des honoraires (forfait) de **3 800,00 € HT**

AUTORISE Le Maire à signer les pièces administratives de ce marché de maîtrise d'œuvre.

Adopté à l'unanimité

DCM 2017-14

CLASSEMENT VOIRIE COMMUNALE

Le Maire explique au Conseil Municipal que le dernier classement des voiries communales date de fort longtemps. Depuis lors, la situation a fortement évolué. De ce fait, un nouveau document reprend l'intégralité de la voirie classée.





Le Conseil Municipal,

VU la loi n°2004-1343 du 9 décembre 2004 et du 21 juillet 2005 relative au Code de la Voirie Routière, notamment son article L. 141-3,

VU l'Ordonnance n° 59-115 du 7 janvier 1959 relative à la voirie des collectivités locales, notamment l'article 2

DECIDE de nommer les rues, et place suivante :

rue des Iris, rue Saint Blaise rallongée, place de la fontaine, place des marronniers et chemin des près

DECIDE

après en avoir délibéré d'approuver le classement dans le domaine public des voies communales.

A) Voies communales à caractère de rues

Rues classées

Impasse des Cerisiers	longueur 32m
Place des Lilas	longueur 70 m
Rue de la Carrière	longueur 294 m
Rue de la Forêt	longueur 222 m
Rue de la Prairie	longueur 139 m
Rue de l'Église	longueur 185 m
Rue des Iris	longueur 293 m
Rue des Jardins	longueur 89 m
Rue des Près	longueur 80 m
Rue des Roses	longueur 127 m
Rue des Vignes	longueur 71 m
Route de Hochfelden	longueur 878 m
Rue Saint Blaise	longueur 234 m
Rue du Houblon (partie en enrobé)	longueur 132m
Rue des Noyers	longueur 83 m

TOTAL

2929m

B) Voies communales à caractères de places

Place	section 1 parcelle 77
Place	section 15 parcelle 92
Place de la Fontaine	section 1 parcelle 12
Place des Marronniers	section 15 parcelle 100
	À savoir longueur total 0 m

Adoptée à l'unanimité

DCM 2017-15

Programme de pose de repères de crues sur le territoire du PAPI Zorn Aval et Landgraben

La loi « Risques » du 30 juillet 2003 impose aux communes soumises au risque d'inondation de procéder à l'inventaire des repères de crues existants et à la mise en place de repères des plus hautes eaux connues sur leur territoire.

Les repères de crues constituent un moyen efficace pour diffuser et entretenir localement la connaissance et la conscience du risque inondation. Ces repères permettent aux élus et à la population d'entretenir la mémoire des crues, en visualisant l'ampleur des inondations passées.

Dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Zorn Aval et Landgraben, le SDEA s'est engagé à prendre en charge, pour le compte des communes situées dans le périmètre du PAPI, la pose de repères de crues sur les principales zones à enjeux du bassin versant.

La mise en œuvre du programme de pose de repères de crues suppose en préalable l'établissement d'une convention entre votre commune et le SDEA pour l'ensemble des repères implantés sur le ban communal. En cas de repères implantés sur des bâtiments non communaux, une convention supplémentaire sera établie entre le propriétaire et le SDEA. Les conventions permettent d'encadrer la démarche et de préciser les rôles de chaque co-contractant.

Après en avoir discuté,

Le Conseil Municipal,

AUTORISE le Maire à signer la Convention entre le SDEA et la Commune.

Adoptée à l'unanimité





COMMUNE DE MUTZENHOUSE

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 16 Octobre 2017

Sous la présidence de M. Pascal WICKER, Maire

Présents : GERBER Robert, STEINMETZ-BORNERT Gérard, LUX Patrick, JOST Bertrand, JACOBY Florence, WINKEL Yannick, JUNG Audrey, GRAUFFEL Didier, BORNERT Isabelle,

Procuration : BRION Christophe à JACOBY Florence,

A la demande du Maire, les Conseillers acceptent d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

Acceptation d'une participation

Versement d'une subvention

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Gérard STEINMETZ-BORBERT est nommé comme secrétaire de la séance de ce jour.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

Approbation du Procès-verbal du 12 juin 2017

Le procès-verbal de la séance du 12 juin 2017 est adopté à l'unanimité par les membres présents.

DCM 2017-16

Transfert des Zones d'Activités de Wilwisheim et Wingersheim les Quatre Bans

En date du 18/07/2017, le Conseil Communautaire :

APPROUVE la classification en Zone d'Activité Économique au sens de la loi NOTRe, les Zones d'activités suivantes :

La Zone d'Activité de Wilwisheim, d'une superficie de 3ha 86 avec tous les terrains bâtis,

La Zone d'Activité les Saules à Wingersheim les Quatre Bans, d'une superficie de 2 ha 81, comprenant à ce jour 3 entreprises installées et 3 terrains disponibles en cours de commercialisation

Qui rejoindront administrativement la Zone d'Activité Intercommunale du Canal de Hochfelden.

PRECISE aux Maires concernés qu'à compter de ce jour la Communauté de Communes du Pays de la Zorn a totale compétence sur ces Zones

APPROUVE le transfert de la gestion de ces Zones d'activité économique à la Communauté de Communes du Pays de la Zorn en application des dispositions de la Loi NOTRe

ACCEPTÉ la proposition de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées arrêtant les compensations à NEANT.

AUTORISE le Président à signer la convention d'entretien courant entre la Communauté de Communes du Pays de la Zorn et les Communes de Wilwisheim et Wingersheim les Quatre Bans pour les Zones Transférées

Considérant l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes membres disposent un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération pour se prononcer sur ce transfert. A défaut, la réponse sera réputé favorable.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré,

APPROUVE le transfert des Zones d'Activités de Wilwisheim et Wingersheim les Quatre Bans, qui rejoindront administrativement la Zone d'Activité Intercommunale du Canal à Hochfelden.

Adoptée à l'unanimité

DCM 2017-17

Travaux Petite Salle du Sous-Sol

Le Conseil Municipal,

DECIDE la réalisation d'un faux plafond

DECIDE l'achat de fournitures de luminaires LED

CONFIE les travaux Ets STAM à Schiltigheim, pour un montant de 2 762,50 € HT.

DECIDE l'achat de 17 luminaires auprès des Ets EIE, Zone d'activités de la Sandlach à 67503 HAGUENAU Cedex pour un montant de 1 983,15 € HT

DIT que la pose sera effectuée par nos soins.

Adoptée à l'unanimité

DCM 2017-18





Décisions modificatives

Pour la mise en cohérence des immobilisations avec nos articles budgétaires, il y a lieu de faire des écritures internes sans incidence financière sur notre trésorerie.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications

DECIDE de modifier les imputations budgétaires en section d'investissement selon le détail suivant :

DEPENSES	85 802,01	
Article 21311/041		33 493,71
Article 21318/041		52 308,30
RECETTES	85 802,01	
Article 21311/041		33 493,71
Article 21318/041		51 898,67
Article 2138/041		409,63

AUTORISE le Maire à inscrire ces décisions modificatives au budget principal

Adoptée à l'unanimité

DCM 2017-19

Décisions modificatives

VU l'arrêté préfectoral du 4 août 2017, relatif au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) fixant à 400,00 € le montant prélevé pour la commune de Mutzenhouse, il y a lieu de prendre un décision modificative incluant cette dépense au budget 2017, compte 739223.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide les modifications suivantes :

Fonctionnement dépenses

Compte 739223	+ 400,00 €
Compte 022	- 400,00 €

Adoptée à l'unanimité

DCM 2017-20

Demande de subvention

VU la demande présentée par :

Le regroupement scolaire concernant la fête de Noël des enfants

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Verse une subvention de 250,00 € à la coopérative scolaire de l'école de Mutzenhouse

Adoptée à l'unanimité

DCM 2017-21

Acceptation d'une participation

Monsieur le Maire rappelle que la commune a entrepris des travaux à l'église catholique et que le Conseil de Fabrique souhaite verser une subvention au titre de sa contribution aux travaux réalisés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

ACCEPTE le versement du Conseil de Fabrique de la somme de 3 298,00 € au titre de sa participation

AUTORISE le Maire à émettre le titre de recette correspondant

Adoptée à l'unanimité

DCM 2017-22

Indemnisation suite renumérotation des rues

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au classement des voies, (DCM du 12 juin 2017) certains administrés (notamment rue des Iris) pourront changer d'adresse. Pour ce faire la Commune propose de leur verser une indemnité forfaitaire de 50 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DECIDE de verser une subvention de 50€ aux riverains concernés par le changement.

Adoptée à l'unanimité

DCM 2017-23



VOIRIE : Avant projet – rue du Houblon

Avant projet rue du Houblon: pas de dossier pour le moment, il sera question d'élargir la route et prendre en compte les contraintes hydrauliques, le fossé ne doit pas être comblé, possible non extension d'une zone de construction, voir la suite une fois le dossier disponible.

Voirie : Maitrise d'œuvre – travaux rue de la Carrière

Pas d'avant projet sur la voirie d'extension rue de la carrière, pas d'estimation coût exploitable (a priori 100K€), reste à préciser
Afin d'obtenir une subvention appréciable (30%) il sera nécessaire de condenser les 2 opérations s'ils aboutissent.

Mise en place d'une Taxe d'Aménagement Majorée

Point ajourné

Mise en place d'un arrêté concernant le balayage et le déneigement

Le Conseil Municipal,

DECIDE la mise en place d'un arrêté concernant le balayage et le déneigement sur la commune de Mutzenhouse.

Implantation du container à verre



INFO PRATIQUES

URGENCES MEDICALES

et accès au médecin de garde nuit et week-end



MEDECIN SAMU

ACCIDENTS, INCENDIES, SINISTRES



SAPEUR-POMPIER

Vous devez donner votre nom, prénom, adresse, n° de téléphone et le motif de votre appel

envoi d'une équipe médicale hospitalière
d'un véhicule de transport sanitaire
ou d'un véhicule de premier secours



services en liaison
téléphonique permanente

envoi d'un véhicule de secours



orientation vers une consultation médicale



conseil médical



avis médecin samu



Vous serez guidé pour réaliser les premiers gestes en attendant les secours

*** 112 : numéro d'urgence unique européen, connecté aux autres numéros d'urgence**



Appel Police en zone de responsabilité : 17



Gendarmerie de Hochfelden : 03.88.91.50.18



Electricité de Strasbourg : 03.88.20.60.60



Centre Anti poison: 03.88.37.37.37



Centre Hospitalier de Haguenau : 03.88.06.33.33



SAMU Social : 115



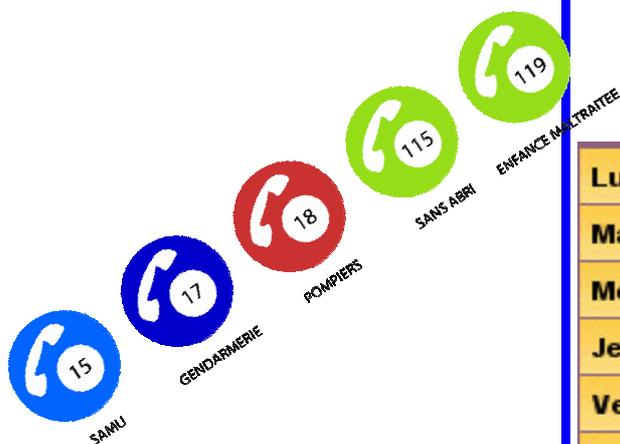
Conseil Départemental du Bas-Rhin : 03.88.76.67.67



Service départemental eau et assainissement : 03.88.19.97.09

**ABUSER DES NUMÉROS D'URGENCE
NUIT GRAVEMENT
À CEUX QUI EN ONT BESOIN**

**18 URGENCES POMPIERS.
CE N'EST QUE
112 POUR L'URGENCE**



LA Poste Hochfelden
1 place de la république
67270 HOCHFELDEN

Lundi	08h30 - 12h		14h - 17h
Mardi	08h30 - 12h		14h - 17h
Mercredi	08h30 - 12h		14h - 17h
Jeudi	08h30 - 12h		14h - 17h
Vendredi	08h30 - 12h		14h - 17h
Samedi	08h30 - 11h30		
Dimanche	Fermé		



CENTRE DE SOINS INFIRMIERS DE HOCHFELDEN

12, Avenue du Général De Gaulle
67270 - HOCHFELDEN

Tél/Fax : 03 88 91 53 55

Horaires des tournées

Tous les jours : 7h à 12h et de 15h à 20h

Heures de permanence

Tous les jours de 11h à 12h

Prise rendez-vous au 06 35 39 39 66

Adresse mail : csi-hochfelden@orange.fr

HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE:

Lundi 08h15 12h00

Jeudi 13h15 17h30

Permanence élus chaque 1er vendredi du mois

TPH: 03 88 91 51 72

Trésorerie d'Hochfelden

Pour contacter Trésorerie de Hochfelden, vous pouvez adresser vos courriers à l'adresse :

Trésorerie Hochfelden - 1, rue du 14-Juillet 67270 Hochfelden

Ou joindre directement l'administration Trésorerie de Hochfelden par **téléphone** au 03 88 91 50 14 ou directement via leur site internet

Horaires Trésorerie de Hochfelden

Du lundi au jeudi de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Le vendredi de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

Docteur GRASSER Françoise

36A R. du 14 juillet HOCHFELDEN

TPH: 03 88 91 75 22

Docteur NOSS Patrick

1 R. des Manteaux Rouges HOCHFELDEN

TPH: 03 88 91 59 80

Docteur PERRON Ange

2 R des bergers HOCHFELDEN

TPH: 03 88 91 90 91

Docteur WEISS Paul

19 R du Prsdt Pampidou HOCHFELDEN

TPH: 03 88 91 52 00

Docteur WURMSER Marc

23 rte de Strasbourg HOCHFELDEN

TPH: 03 88 91 51 42

Docteur KOEBEL Thomas

5A R du 14 juillet HOCHFELDEN

TPH: 03 88 02 20 30

A MUTZENHOUSE LE JEUDI SOIR
(Tous les quinze jours de 17h00 à 21h00 , place de la mairie)

DISTRIBUTEUR DE PAIN
24h/24H (proximité.abribus)



Food Truck THE ARTIST

PRES DE CHEZ VOUS
Facebook : The Artist Rodolphe

AUTHENTIQUE ET GOURMAND

CARTE

CLASSIQUE : Pain artisanal , Steak boeuf, Salade, Tomate, Cheddar, Chorizo grillé, Herbes de Provence, Sauce burger
AUVERGNAT pain artisanal, Steak boeuf, Salade, Tomate, Fourme d'Ambert, Sirop d'érable, Herbes, Sauce burger
ALSACIEN Pain artisanal, Steak boeuf, Salade, Tomate, Munster fermier, Cumin, Sauce burger
NERON (végé) Pain artisanal, Galette de pomme de terre assaisonnée, Crudités, Cheddar, Herbes, Sauce burger
BLACK ANGUS Pain artisanal, Steak Black Angus, Crudités, Bacon grillé, Moutarde au thym, Oignons confits (-1€)
Burger DE LA SEMAINE #recette et supplément éventuel sur facebook
Burger Du MOIS #recette et supplément éventuel sur facebook

EMPLACEMENTS ET ACTUS SUR THE PAGE FACEBOOK

PRIVATISABLE - CATALOGUE DE > 70 BURGERS



HALTES sur FBK



« Maison des Services au Public »

La Maison du Pays de la Zorn située 43 route de Strasbourg à Hochfelden, siège de l'intercommunalité **regroupe déjà** de nombreux services de proximité, à savoir :

- la Communauté de Communes du Pays de la Zorn,
- le SDEA,
- le Service Médico-Social du Conseil Départemental,
- le Relais d'Assistants Maternels (RAM),
- l'ABRAPA,
- la Mission Locale.

Y sont assurées par ailleurs les permanences suivantes :

- Les consultations en psychologie et psychiatrie de l'EPSAN de Brumath,
- Conciliateur de justice pour les conflits entre usagers,
- CRESUS pour aider à monter les dossiers de surendettement,
- Assistante sociale de la CPAM

Afin de renforcer l'accès aux services de proximité et en renforcer la qualité, la Communauté de Communes du Pays de la Zorn, conformément aux orientations des services de l'Etat, a accepté de renforcer l'offre de services par des points d'accès numériques pour :

- **la Caisse d'Allocation Familiale (CAF),**
- **la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)**
- **Pôle Emploi**

Il n'y aura **pas de permanence** de ces 3 organismes mais les agents d'accueil pourront :

- Accompagner le public sur les outils numériques,
- Aider à la navigation sur les sites des partenaires,
- Aider pour trouver les informations relatives au dossier personnel de l'utilisateur (*actualisation de sa situation, consultation des paiements, des attestations, etc.*),
- Aide à la réalisation de télé-procédures,
- Aide à la création d'un compte personnel sur l'espace partenaire,
- Mettre à la disposition du public la documentation relative à l'offre de services partenaire afin de l'aider à identifier ses droits (*dépliants, guides, ...*),
- Orienter les usagers vers l'agence partenaire la plus proche (*en l'informant sur les horaires d'ouverture au public*) ou selon les modalités de contact indiquées par l'opérateur,
- Relayer les grands événements partenaires auprès des usagers.

Le point numérique est accessible aux horaires d'ouverture au public, soit du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h.



VŒUX DE NOUVEL AN

Dimanche le 15 janvier 2017 à 11h00, à la salle polyvalente, devant une quarantaine d'habitants, le maire de Mutzenhouse a présenté les vœux de la commune. Après avoir salué Madame la conseillère départementale Marie-Paule Lehmann et Monsieur le conseiller régional Emmanuel Recht ainsi que les autres personnes présentes, Pascal Wicker a souhaité les meilleurs vœux de la municipalité, aux habitants du village.

A cette occasion il a fait le point sur l'année passée et rappelé que le détail de l'année écoulée figurait dans le bulletin communal tout juste distribué.

Concernant 2017 a été annoncé l'enjeu important du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) dont l'élaboration vient de commencer, ce PLUI devenant applicable en 2020; parallèlement sera conduit un projet de voirie, rue du Houblon; enfin le problème du rattachement à un des périscolaires (Schwindratzheim ou Hochfelden) à l'horizon 2020 devra être tranché, cependant, avant cette date, il faudra prendre d'autres dispositions afin d'assurer la transition.

Monsieur le maire passe la parole à Madame la conseillère départementale, celle-ci, après avoir remercié la municipalité de son invitation et présenté ses bons vœux rappelle les enjeux et mutations à venir à l'échelon départemental. Monsieur le conseiller régional, honoré par l'invitation aux vœux de la commune de Mutzenhouse, a exprimé sa satisfaction de participer à la cérémonie; après avoir formé ses meilleurs vœux il a rappelé au public attentif, sa présence alsacienne, vigilante et active, au sein du conseil régional du Grand Est.

Pour clore la cérémonie monsieur le maire a invité l'assemblée à partager le verre de l'amitié.



NETTOYAGE DE PRINTEMPS



Trois équipes de participants bénévoles se sont retrouvés, devant la mairie, samedi le 11 mars à 8h30 afin d'effectuer un toilettage citoyen des différents accès et abords du village.

Dès la distribution des gants, gilet de visibilité et sac-poubelle effectuée par la commune, le ratissage des déchets abandonnés en bordure de chemins, routes et accès divers a pu commencer, chacune des équipes s'octroyant un secteur d'accès au village.

Une fois de plus la collecte réalisée a été fructueuse : débris métalliques, déchets de pétards de nouvel an, néon, chaussures, déchets et débris plastiques, bouteilles et cannettes aluminium, et, une fois encore, un véhicule a été nécessaire au transport. Cette année, comme déjà constaté l'année dernière, le nombre de cannettes métalliques et de bouteilles abandonnées a encore augmenté.

A l'issue de l'opération abords propres les "ramasseurs" ont partagé au foyer communal une délicieuse soupe aux pois offerte par la municipalité. Monsieur le maire a remercié les participants et souhaité que cette opération environnements propres pousse chacun, quel qu'il soit, à respecter le cadre de vie collectif que nous partageons tous.



AVRIL 2017

RUPTURES DE CANALISATIONS D'EAU



Rue principale



Rue de la prairie



Syndicat des Eaux
et de l'Assainissement
Alsace-Moselle



TRAVAUX DIVERS

Reprise crépis école



Fleurissement



ECOLE



AFFICHAGE LOTISSEMENT



Reprise arrimage, normes

**Aire de jeux
(Mairie)**



PETITE SALLE DE REUNION



- Luminaires
- électricité
- Plafonds
- Ventilation
- Acoustique
- Peinture



LOTISSEMENT SAINT BLAISE



ETE 2017



ETE 2017





ETE 2017



TRAVAUX SDEA RUE PRINCIPALE



Réfection du réseau
d'eau ancien



Syndicat des Eaux
et de l'Assainissement
Alsace-Moselle



Fin des travaux



Syndicat des Eaux
et de l'Assainissement
Alsace-Moselle



LA FETE DES AÎNES du 09 décembre 2017

Samedi 9 décembre la salle polyvalente de Mutzenhouse a accueilli les aînés de la commune pour le repas prévu en leur honneur. Ce banquet annuel s'inscrit parmi les moments privilégiés, précieux, riches d'échanges et de convivialité. Cette fête, très attendue, est l'occasion pour nos aînés de se retrouver et de discuter, sérieusement ou de façon plus légère, entre eux ou avec les représentants de la commune.

A l'issue de la messe célébrée pour les aînés par le curé Miesch, M. le maire, Pascal Wicker, et les membres du conseil municipal ont accueillis chaleureusement la soixantaine d'invités autour d'un apéritif. Avant d'entamer le repas, M. le maire a fait le point annuel des actions réalisées dans le village et rappelé les enjeux futurs. C'est autour d'une magnifique table de fête joliment décorée, que les convives ont apprécié le banquet servi par les membres du conseil municipal. Les participants ont profité de l'après midi récréative, et ont chaleureusement applaudi la prestation musicale de la chorale dirigée par Mme Florence Kieffer, conseillère municipale.

Après avoir chacun récupéré un petit présent, les invités, ravis d'avoir passé un si bon moment festif, ont promis de se retrouver l'année prochaine. C'est vers 19h45 que les derniers invités quittèrent les lieux.





Les Aînés

9 décembre



A L'ECOLE MATERNELLE...



Les
élèves
ont
fêté
Mardi
Gras.



Cette année la sortie de fin d'année avait lieu en juin au parc animalier de Sainte-Croix.



Lors de la fête de l'école en juin, toutes les classes du RPI ont chanté et participé à des ateliers sur le thème de l'environnement en famille.



A la rentrée de cette nouvelle année, nous avons accueilli 46 élèves :
24 chez maîtresse Corinne avec les tout-petits, les petits et les grands, et
22 chez maîtresses Cathy et Sarah avec les petits-moyens.



Les moyens et les grands ont participé au challenge AOS à Schaffhouse le 16 octobre sous un beau soleil !

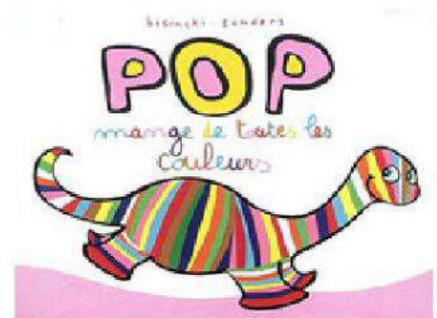




Les 2 classes ont participé à la semaine du goût.

Les élèves de Corinne ont fait des recettes autour de la pomme : de la pomme crue, râpée ou en lamelles, des beignets, des pommes au four, des roses aux pommes...

Les élèves de Sarah et Cathy ont partagé la vie de POP qui mangeait toutes les couleurs et comme lui, ils ont mangé des aliments d'une même couleur par jour.



Nous avons été invités par Monsieur Winkel pour découvrir sa décoration d'automne, il a offert une noix géante à chaque élève.



Fin novembre, nous avons regardé le spectacle avec « Flocon » qui fait le tour du monde pour se rendre compte que la pollution est sur tous les continents. C'était un beau voyage **offert par les communes**.



La semaine suivante, c'est Saint-Nicolas et le Père fouettard qui sont passés à l'école, ils ont passé devant toutes les fenêtres avec leur âne et nous ont apporté des Mannele pour la collation offerte par le Football club de Schaffhouse. Quel régal !



Depuis le mois d'octobre, nous avons des ateliers de jeux de société et des parents ou des grands-parents se font un plaisir de jouer avec les enfants.



Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Le PLUi est l'outil de planification qui permet de traduire les orientations d'aménagement du territoire avec une vision intercommunale des actions qu'on souhaite y mener, c'est-à-dire :

- quel développement pour l'habitat et les activités ?
- quel développement des équipements et des services ?
- quelle place pour l'agriculture ?
- quelle prise en compte des espaces agricoles ou naturels ?

Il est élaboré en collaboration avec chaque commune membre de la Communauté de Communes, en lien avec les personnes publiques associées et en concertation avec la population. En 2020, le PLUi du Pays de la Zorn remplacera les documents d'urbanisme communaux actuels et s'appliquera sur l'ensemble des communes de la Communauté de Communes.

Où en sommes-nous aujourd'hui ?

Le Diagnostic a été réalisé. C'est un état des lieux approfondi qui permet de dégager les enjeux de développement et de préservation de notre territoire.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) définit les grandes orientations d'aménagement et de préservation pour l'avenir. Un débat sur les grandes orientations du PADD a eu lieu au sein des conseils municipaux des Communes membres de la Communauté de Communes et au sein du Conseil Communautaire.

Des réunions publiques ont eu lieu. Pour autant la concertation se poursuit jusqu'à l'approbation du projet.

Comment puis-je continuer à participer au PLUi ?

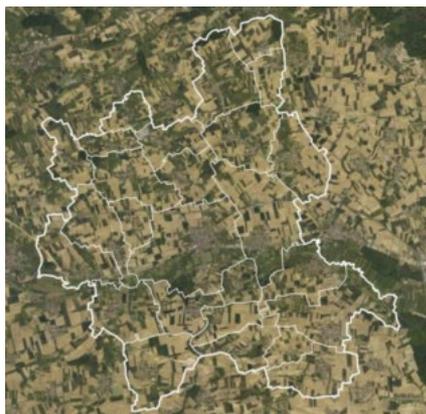
Pour prendre connaissance des études, un DOSSIER DE CONCERTATION est :

- mis à disposition du public et consultable en mairies et au siège de la Communauté de Communes
- consultable en ligne sur le site internet de la Communauté de Communes : www.payszorn.com rubrique PLUi.

Pour émettre des observations :

des registres de concertation sont disponibles au siège de la Communauté de Communes et dans les différentes mairies. Ils permettent de poser ses questions ou de faire remonter ses observations,

- par mail à l'adresse : plui@payszorn.com en précisant l'objet : « concertation PLUi »
- ou par courrier adressé à M. le Président de la Communauté de Communes, 43 route de Strasbourg, 67270 Hochfelden (*en précisant l'objet « concertation PLUi »*)
- en participant aux réunions publiques qui seront organisées sur le territoire jusqu'à l'approbation du PLUi.



UNE PREFECTURE NOUVELLE GENERATION

A partir du 6 novembre 2017, toutes vos démarches pour les cartes d'identité, passeports, cartes grises et permis de conduire se font uniquement par internet.

L'ensemble des télé-procédures est accessible sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) www.ants.gouv.fr



Plus besoin de vous déplacer grâce aux télé-procédures !

En pratique, comment faire pour accéder aux télé-procédures :

- directement depuis chez-vous
- grâce à un "tiers de confiance" habilité par l'État pour les permis de conduire (auto-écoles) ou les cartes grises (professionnels de l'automobile)
- depuis l'espace numérique de la Maison des Services du Pays de la Zorn situé à Hochfelden, 43 route de Strasbourg.

Attention ! Pour les CNI et les passeports, bien qu'il soit désormais possible d'effectuer une pré-demande en ligne, **l'usager devra toujours se rendre dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil.**

De même, **il sera toujours possible d'effectuer les demandes de CNI ou de passeport sur des formulaires cerfa.**

Pour information, mairies équipées dans le secteur de la Communauté de Communes : Truchtersheim, Brumath, Saverne, Vendenheim, Val de Moder.

Toutes les informations : <http://www.bas-rhin.gouv.fr/>





CHORALE SAINTE CECILE

Chers Amis de la Chorale,

Puissions-nous encore longtemps rester au service de notre paroisse en chantant ainsi que disponibles pour les différentes manifestations organisées dans nos Communautés voisines.

Cette année, la messe de Sainte Cécile du 26 novembre, patronne des choristes, avait une résonance particulière puisque tous les choristes, du plus jeune au plus âgé, ont obtenu une distinction par la remise de diplômes et médailles, en reconnaissance de leur fidélité et de leur dévouement.



NOM	Ancienneté		
GRASS Lucien	74 ans	WINKEL Lucien	42 ans
LAPP Gérard	59 ans	MENGUS Sabine	36 ans
WICKER Joseph	53 ans	RITTI Paul	28 ans
EBEL Josepha	50 ans	CHRIST Sonia	25 ans
JOST Irène	50 ans	RITTI Myriam	22 ans
LAPP Liliane	50 ans	FORMOSA Evelyne	12 ans

Sonia et l'ensemble des choristes se joignent à moi pour vous souhaiter de belles fêtes de fin d'année et vous présenter nos Meilleurs Vœux de Santé, Amour, Paix pour 2018.

La Présidente

Afin qu'une lampe continue de brûler, il nous faut y ajouter de l'huile "

Mère Teresa





MOT DE L'ASCM



Nous voilà à la fin de l'année 2017, c'est déjà le moment de dresser le bilan .

Le 21 mai 2017, s'est tenu pour la deuxième fois, notre vide grenier au cœur du village. Lors de cette manifestation nous vous avons proposé une exposition de machines agricoles. C'était une belle journée ensoleillée.

Le 11 novembre, nous avons organisé notre traditionnelle soirée tartes flambées « faites maison »

Et le mardi gymnastique qui remporte toujours autant de succès .

Je remercie tous les membres, ainsi que les fidèles bénévoles pour leur application et leur engagement .

L ' A.S.C.M. vous souhaite de belles fêtes de fin d'année .

BONNES FÊTES
Vous
Bonne
Meilleures
et
Pâtes
Meilleurs Vœux

Manifestations 2018

28 janvier	AG
17 mars	Soirée tartes flambées
13 mai	Vide grenier
10 juin	Pétanque
22 juillet	Tournoi foot
6 octobre	Soirée hareng
10 novembre	Soirée tartes flambées
??????	Soirée poker



Le président





Vivre à MUIZ

L'année 2017 va s'achever!

Une fois encore l'association a tenu les choix effectués lors de son assemblée générale de novembre 2016 grâce à l'engagement de ses membres, merci à eux !

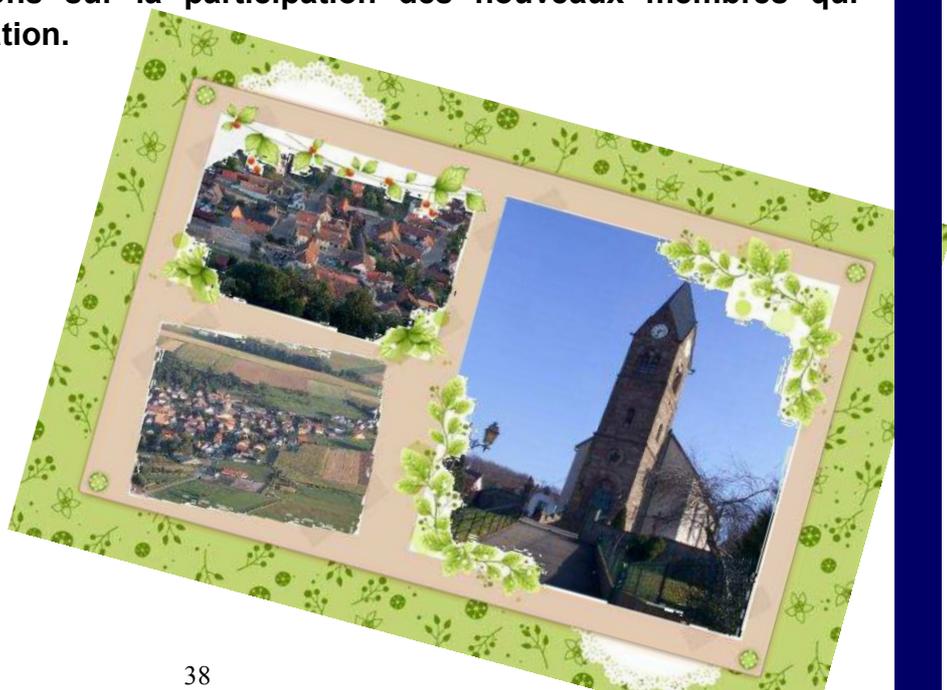
La foire aux livres LIVRAGOGO s'est tenu le 02 avril 2017. LIVRAGOGO, après une année de pause, a rencontré un succès renouvelé.

La balade "Aux abords du village" et la soirée tartes flambées associée le 05 juin 2017 a profité d'une météo agréable et a été à la hauteur de son habituelle réussite. Au mois d'août l'association a organisée sa troisième brocante semi nocturne, manifestation qui s'est tenue cette année sous un ciel radieux. Le nombre d'exposants et de chineurs a une fois encore explosé. L'assemblée générale 2017 a clôturé l'année le 04 décembre.

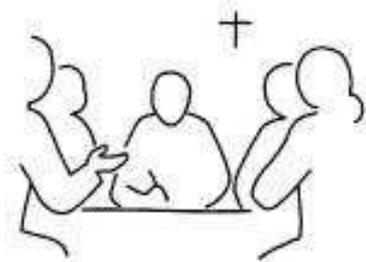
En 2018, l'association organisera, sous réserve de calage de date, une chasse aux œufs le 31 mars, le lundi de Pentecôte 21 mai, verra une sortie balade suivie d'une soirée tartes flambées; et le 25 août se tiendra une nouvelle brocante semi nocturne. Aucune manifestation automnale n'est pour l'instant prévue. L'assemblée générale se tiendra comme à l'accoutumée fin novembre 2018.

L'association continue de fonctionner mais le nombre de membres actifs se réduit ! Pour faire mieux et s'épanouir elle doit pouvoir disposer de moyens humains et matériels. Une fois encore, nous comptons sur la participation des nouveaux membres qui voudront bien rejoindre l'association.

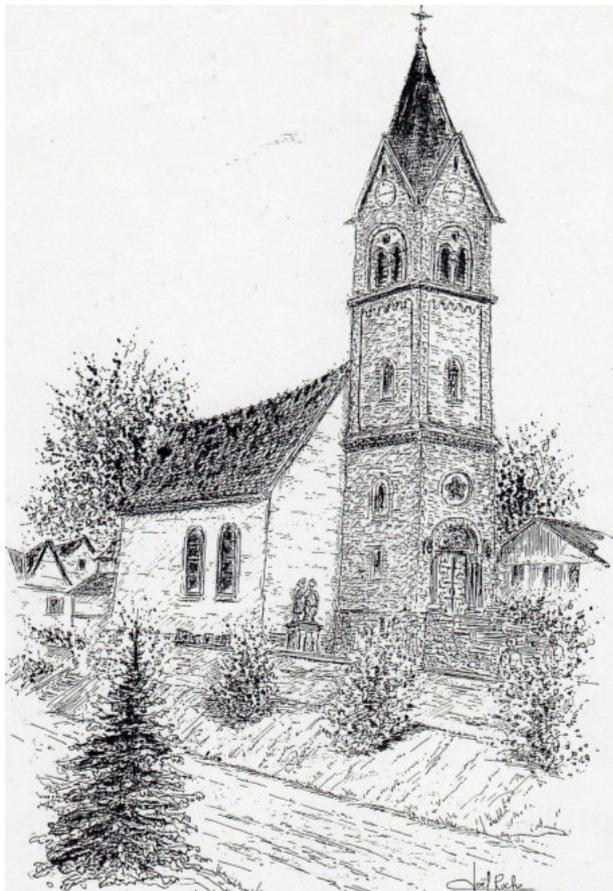
VAM, vous souhaite de magnifiques fêtes de fin d'année et vous adresse ses vœux de bonne et heureuse année, la santé, beaucoup de bonheur, de douceur et de sérénité ainsi que la réalisation des projets les plus chers!



LE CONSEIL DE FABRIQUE



A l'écoute de notre Paroisse



Vous nous avez manifesté votre confiance et votre générosité. Nous vous sommes très reconnaissants d'avoir participé :

- à la fête patronale St Blaise le 4 février suivi de la vente aux enchères des offrandes,
- au repas paroissial le 4 mars (couscous royal),
- à la "collecte pour le chauffage" courant novembre.

Notre nouvel Archevêque nommé en février 2017, Mgr Luc RAVEL, nous appelle pour une grande aventure au sujet de la Pastorale des Jeunes. Il y a là un immense chantier à ouvrir ! Pour notre avenir comme pour notre futur proche : l'essentiel c'est les jeunes. Notre mission est de révéler leurs richesses. A chaque âge et à chaque époque nous sont donnés de nouveaux possibles et de nouveaux impossibles. Vous Jeunes avez-vous l'audace de vous engager !

Nous tenons à remercier chaleureusement chacune et chacun d'entre vous présents lors de la journée "putz" le jeudi 28 septembre. Par cet agréable jour d'automne, haros à la poussière et toiles d'araignées, du sol au plafond !

Que l'année nouvelle qui s'ouvre, vous offre la paix et de bonnes nouvelles à partager en 2018.

Un grand **Merci** pour votre soutien à nos côtés.

Le Conseil de Fabrique





ASADR 67

ENVIRONNEMENT – PAYS DE LA ZORN

La décharge du Rohrbach de Hochfelden est fermée depuis le 31 décembre 2016. Cette étape importante ne doit pas faire baisser notre vigilance !

L'exploitation du site d'enfouissement du Rohrbach s'est arrêtée le 31 décembre 2016, après 12 années de combat difficile mené par notre association.

Une nouvelle étape commence, à savoir le suivi trentenaire de ce site pollué et classé BASOL, que la société SITA SUEZ est obligée d'assurer jusqu'en 2046 ! Nous veillerons à ce que les contrôles réglementaires soient effectués et nous continuerons à étudier les rapports annuels communiqués par SITA SUEZ.

Cette nouvelle étape doit mobiliser notre vigilance pour plusieurs raisons :

- ➔ Une partie importante de la surface de la décharge (exploitation avant 1995) n'est pas équipée de géo-membranes pour recueillir les lixiviats, donc une pollution latente du sous-sol existe.
- ➔ Très (trop) régulièrement, les médias nous parlent de pollutions de nappes phréatiques. Le magazine UFC – Que choisir a cité récemment des listes de grandes marques d'eaux minérales contaminées par des pesticides. Nous ne sommes pas à l'abri d'un problème de ce type.
- ➔ Notre préoccupation majeure reste la présence de l'insecticide : le lindane. Des fûts de lindane, déposés illégalement à la fin des années 60 sur le site de la décharge du Rohrbach, ont été encapsulés dans de l'argile en 1984. Cette menace latente peut provoquer une pollution majeure et nous demandons aux pouvoirs publics de dépolluer le site en évacuant le lindane contenu dans cette capsule d'argile. Lors de la dernière réunion de la Commission de Suivi de Site (CSS) en date du 06/12/2017, nous avons une nouvelle fois demandé une analyse régulière des eaux du ruisseau Rohrbach, avec en particulier la recherche du lindane.

L'ASADR 67 continuera à assurer son rôle de sentinelle et de membre de la CSS pour faire respecter les obligations de l'exploitant, et elle restera en contact avec les pouvoirs publics.

Elle compte sur le soutien de ses membres, de la population et des élus pour mener à bien ce nouveau défi.



ASADR 67

ASSOCIATION DE SAUVEGARDE ALSACE DECHETS ROHRBACH 67

www.alsace-dechets.fr - asadr67@asadr67.eu





Don de sang et Téléthon, main dans la main



FORUM DES ASSOCIATIONS 2017

À l'initiative de l'AIPZ, Association Intercommunale du Pays de la Zorn, le forum du mois de septembre 2017 était une fois de plus couronné de succès. Les associations pour le don de sang bénévole de Hochfelden, Minversheim et Schwindratzheim étaient bien sûr au rendez-vous à Schwindratzheim comme en 2016 à Hochfelden.



AG 2017 REMISE DE DIPLOMES ET MEDAILLES



Remise de diplômes et médailles à l'AG 2017 en présence de Marie-Paule Lehmann, conseillère départementale et de notre regrettée Maire Liliane Sutter décédée au mois de juillet 2017. Liliane va toujours nous manquer, elle a toujours soutenu l'amicale des donneurs de sang bénévoles.

Chiffres des 5 dernières collectes

SCHWINDRATZHEIM

Déc. 2016 : 66 dons (1 nouveau donneur) - Fév. 2017 : 51 dons (3 nouveaux donneurs) - Mai 2017 : 55 dons (2 nouveaux donneurs) - Juil. 2017 : 69 dons (4 nouveaux donneurs) - Oct. 2017 : 61 dons (4 nouveaux donneurs) + 5 minibus pour le don de plasmaphérese
14 nouveaux donneurs pour assurer la relève. 31 donneurs de plus par rapport à la période précédente, belle performance !

UN GRAND MERCI A NOS FIDELLES DONNEURS DE SANG ET BIENVENUE AUX NOUVEAUX DONNEURS QUI VONT REJOINDRE NOS RANGS EN 2018

L'Association pour le Don de Sang Bénévole de SCHWINDRATZHEIM MUTZENHOUSE

is vite aux

COLLECTES 2018

SCHWINDRATZHEIM

Salle Socioculturelle

Mercredi 21 février

Mercredi 23 mai

Mercredi 25 juillet

Mercredi 17 octobre

Mercredi 19 décembre

Notre slogan

"Je donne mon sang, j'aime un ami, nous sauvons des vies"

LE COMITE 2017 AU GRAND COMPLET



3 CHEVALIERS DU MERITE DE SANG



L'amicale pour le don de sang bénévole de Schwindratzheim-Mutzenhouse compte depuis le début de l'année 3 chevaliers du mérite du sang parmi ses membres du comité. Cette haute distinction récompense des personnes méritantes pour leur travail et leur implication dans le don du sang. Les membres œuvrent depuis de nombreuses années au sein de l'amicale. Henri Berbegal, vice-président, est l'intendant des collectes. Il s'occupe des boissons, gère le stock, accompagne le président Jean Marc Baumgartner aux réunions de l'union départementale et s'occupe également des courriers aux nouveaux donneurs de sang. Les 2 custodes de l'amicale, Christiane Oswald et Chantal Feger ont également reçu cette haute distinction. Christiane et Chantal s'occupent des petits plats de l'après collecte toujours très appréciés des donneurs. Sans elles, le don du sang n'aurait pas la même ardeur à Schwindratzheim. Chantal est vice-présidente, membre fondatrice et s'occupe de la cuisine depuis 1989. Christiane assure aussi la publicité de la promotion du don du sang par le bouche à oreille.

100e DON



Notre ami donneur de sang de longue date, Eric Busch est venu spécialement à Schwindratzheim pour y faire son 100e don de sang, Eric (à gauche) en côté de Jean-Marc Jacob également un fidèle parmi les fidèles. Merci à eux pour leurs dons.

AFM TÉLÉTHON

INNOVER POUR GUERIR



À la demande de l'AFM Téléthon, avec le concours de la municipalité et de l'ACSS, l'Amicale pour le Don de Sang Bénévole a repris l'organisation du Téléthon 2017. Grâce à Michel Ludwig, instigateur du 1er Téléthon en 2010 et des suivants, l'organisation fut un réel succès. Les sponsors, Fred et Albert Velten nous ont confectionné des «Maennele» et autres «Bredede» en cette période de l'aveut. Jean-Philippe Gross nous met à disposition son chapiteau. Le comité de l'ADSB et Pascale Ludwig ont fourni cakes et autres gâteaux, eau, café, tisane... à la grande satisfaction des participants à ces parcours de 2 ou 5 km fléchés par Michel. Un grand merci aux artisans et commerçants du secteur d'avoir accepté nos affiches et surtout d'avoir fait un passage à notre stand du Téléthon 2017.



2 chiffres à retenir
Belle mobilisation, plus de **115** marcheurs
et le plus important pour les malades
1857,40 € de DONS reversés AU
PROFIT DE L'AFM TÉLÉTHON.



La météo était au beau fixe, temps froid mais sec, idéal pour marcher. Ambiance bon enfant, accueil assuré par la famille Ludwig et le comité des donneurs de sang, café, thé, maennele, bredede étaient mis à disposition des marcheurs ou joggeurs. Certains donneurs de sang étaient également au rendez-vous du Téléthon.





LE CORPS DES SAPEURS POMPIERS DE SCHWINDRATZHEIM/MUTZENHOUSE

Au niveau opérationnel, nous comptons une cinquantaine d'interventions sur les communes de SCHWINDRATZHEIM/MUTZENHOUSE.

Cette année, HORN Julien a été nommé Caporal-Chef. SCHEYDER Cédric a été nommé Sergent et a réussi sa formation de Sergent.

Les Jeunes Sapeurs-Pompiers (années 1, 2 et 3) suivent des cours tous les quinze jours au C.S. Hochfelden ou à la caserne de Schwindratzheim.

Conseil de l'année : Faire contrôler et entretenir chaque année les appareils de chauffage en prévention du risque d'intoxication au C.O. (Gaz inodore, incolore mais peut être mortel)

Être pompier, c'est être disponible pour les autres à n'importe quelle heure du jour et de la nuit. C'est suivre des formations en continue tout au long de l'année pour maintenir et acquérir des compétences et de l'expérience. C'est faire don de soi pour aider autrui. C'est un beau métier mais nous manquons, plus que jamais, d'effectif au sein de la caserne.

Si vous souhaitez intégrer la section de SCHWINDRATZHEIM/MUTZENHOUSE, n'hésitez pas à vous renseigner auprès de nos pompiers (au 06.62.84.37.16).

Sergent Cédric SCHEYDER

**Les Sapeurs-Pompiers de SCHWINDRATZHEIM/MUTZENHOUSE
vous souhaite une bonne année 2018**





Des bonbons où un sort ... Halloween 2017 à Mutzenhouse

Fière de son succès l'an passé, l'Association des Parents d'Elèves « Les Cigognes de la Zorn » a souhaité à nouveau réunir petits et grands autour d'une veillée d'Halloween.

Après s'être donné rendez-vous à la salle polyvalente, sorcières, squelettes et autres petites créatures se sont dispersés dans les rues de Mutzenhouse en quête de friandises.

Au terme d'une récolte plus que généreuse, petits et grands se sont retrouvés autour d'un apéro dinatoire salé et sucré et se sont ensuite amusés aux sons de musiques entraînantes.



**Association des parents
d'élèves**
**LES CIGOGNES DE LA
ZORN**



Dimanche 1^{er} Octobre 2017 l'APE a organisé sa 1^{ère} bourse aux vêtements et aux jouets au Clubhouse de Mutzenhouse.



.....

26.06.19: A l'occasion de la fin de guerre les écoliers ont eu ce jour libre. L'instituteur leur explique l'importance de la signature de la paix. C'est aujourd'hui qu'ils sont devenus français, tandis que les vieilles gens le sont de nouveau. Heureux d'être au sein de la chère mère patrie, on entonne la Marseillaise. Mille « Vive la France » retentissent partout. Beaucoup de gens ont pavés les maisons de la tricolore.

28.06.19: Par ordre administratif on vient de faire à 10 heures du soir un feu en haut du « Kirchberg » pour exprimer la joie à l'occasion de la signature de la paix qui eut lieu aujourd'hui dans l'après-midi à Versailles. Tout le monde s'est réuni près du feu où les écoliers après avoir prié l'Angélus chantèrent la Marseillaise. La fin de la cérémonie fut un défilé au village exécuté par les enfants. Devant la maison de M. le maire on se mit à chanter la Marseillaise et à crier « Vive la France » et « Vive L'Alsace »

01.07.19 : Voilà que le Ciel se montre compatissant envers les paysans qui depuis 7 semaines attendent la pluie si précieuse. On n'a pas même encore planté les petits betteraves. Beaucoup de gens n'ont pas assez de plançons. Il faut qu'ils aillent ailleurs pour en acheter à un prix haut. On paie 2 frs pour le 100.

04.07.19 : L'école fête la fête nationale des américains.

14.07.19 : La première fête nationale depuis 50 ans !

La solennité de la fête nationale a donné à la population une nouvelle occasion d'affirmer son attachement à la grande patrie. Conscients de l'importance de cette fête, tous, en bons citoyens, se sont fait un devoir d'assister à la manifestation patriotique qui eut lieu le 13 et 14 juillet.

La fête débuta, la veille, par une retraite aux flambeaux et la sonnerie de cloches. Une musique improvisée rehaussa l'enthousiasme de la population. Toutes les maisons étaient pavées et illuminées.

Le jour même, à 6 heures du matin, les cloches annoncèrent l'arrivée de la fête solennelle. Les écoliers se réunirent à 8 heures de l'école où eut lieu la célébration d'une manière semblable au « Kaiserfest ». L'après-midi, vers 2 heures, toute la population se rassembla sur la place devant Bornert Jean. Là, un mat, d'une hauteur de 14 m, dressait sa tête pavée et regardait d'un air joyeux la foule qui se groupa devant l'orateur en personne de l'instituteur, M. Binnert Alfred. Le discours bien senti rappela les faits historiques, l'ample moisson de lauriers dont se glorifient nos braves soldats qui ont combattu et peiné à l'ombre de leur drapeau vénéré pour la gloire de la France et le bonheur des alsaciens. Après le discours, les accents de la Marseillaise s'élevèrent et allèrent réveiller les échos des vallons endormis. La suite du programme du jour fut une course, exécutée par les enfants de 3 à 14 ans, et les grands garçons et les grandes filles.

Ont reçus les prix : I Schnitzler Xavier, II Meyer Auguste, III Velten Joseph. I Ebel Albert, II Meyer Antoine, III Kieffer Joseph. I Pfister Rosalie, II Kieffer Lucie, III Schnitzler Salomé. I Goetz Georges, II Meyer Nicolas, III Bornert Florent. I Feger Eugénie, II Schneider Joséphine, III Blanck Rosalie. I Velten Léon, II Ebel Rosalie, III Pfister Joseph.

Les garçons s'efforcèrent à grimper sur le mat et y choisir les prix engageants; mais il ne fut possible d'arriver au but qu'à deux : Dissert Antoine et Moransky Charles. On fut donc obligé de tirer au sort. Pour les garçons, étant si longtemps en guerre, le comité avait prévu un amusement consistant en briser des pots au lait. L'enfance eut après le plaisir de happer des saucissons.

La fin de l'amusement populaire fut un cortège auquel prirent part les enfants et les garçons avec leurs filles. A l'auberge de Leibenguth, on s'amusa encore jusqu'à minuit en dansant et chantant.

Ce premier 14 juillet restera gravé dans nos cœurs en caractères ineffaçables.

30.07.19 : Commencement des grandes vacances qui dureront jusqu'au 30 septembre, donc 2 mois. Maître et élèves pourront bien jouir des belles et longues journées à se rajeunir.

03.08.19 : La commune fête la reconnaissance nationale qui a lieu en toutes communes de la France. Après les Vêpres ont rendu par un solennel Libera....





CHARTRE

En tant qu'habitant de la commune de Mutzenhouse, cette charte nous invite à respecter les règlements de la commune et à adopter les comportements permettant la bonne entente entre concitoyens.

Effectuons des gestes simples et quotidiens pour garantir la propreté

Afin de contribuer au maintien de leur propreté, je m'engage à considérer les lieux publics comme appartenant à tout le monde.

- > Mon chien fait ses besoins non pas sur les trottoirs ou sur les pelouses mais dans les caniveaux, sinon je ramasse ses déjections ;
- > Je ne jette pas les détritrus, les papiers, les mégots, les canettes au sol ;
- > Je n'impose pas à autrui mes talents de dessinateur : je ne tague pas les murs ;
- > Je ne dégrade pas les espaces mis à ma disposition du public pour le bien-être quotidien ;
- > Je respecte les plantations, le mobilier urbain et au-delà, le travail des personnes chargées d'embellir et d'agrémenter les espaces publics ;
- > J'évite d'encombrer les trottoirs avec mes poubelles en respectant les heures de passage des bennes ;
- > Par souci de sécurité et afin de ne pas gêner le passage des piétons sur les trottoirs, je maintiens une hauteur raisonnable des arbres et des haies situés sur mon terrain.

J'entretiens les abords de mon habitation pour le cadre de vie du quartier.

Pour un village plus serein, circulons intelligemment

Usager des voies de locomotion : je me dois de ne pas entraver la libre circulation des autres personnes.

- > En tant qu'automobiliste, je respecte les limitations de vitesse surtout aux abords des écoles ;
- > Je suis vigilant sur les piétons engagés et prioritaires sur les passages cloutés. ;
- > Je garde mon calme et adopte une attitude courtoise ;
- > Je ne stationne pas sur un emplacement réservé aux personnes handicapées et je ne gare pas mon véhicule dans un lieu pouvant gêner la circulation ou présenter un danger pour les autres usagers ;
- > Je m'assure du passage d'une poussette lorsque je suis stationné.

Entendons-nous

Je m'engage à ne pas perturber la tranquillité des riverains

- > Je n'utilise pas de tondeuse à gazon ou autre appareil sonore en dehors des heures indiquées ;
- > Je ne brûle pas mes déchets verts dans mon jardin.

Respectons-nous les uns les autres

- > J'instaure un dialogue en restant aimable et courtois avec mes interlocuteurs ;
- > Je suis solidaire de mes concitoyens.



JARDINAGE NATUREL : MARIAGE POUR LE BIEN ET ... POUR LE BIEN !!

Plus les espèces semées, repiquées ou plantées sont différentes, plus le jardinier favorise les équilibres dans l'ensemble de son jardin.

Les mariages concernent toutes les familles de plantes. Ces affinités dépassent les différences de formes, de cultures ou de couleurs ... comme chez les jardiniers !

Mariage de protection mutuelle

Les plantes se protègent mutuellement en faisant fuir leurs prédateurs spécifiques comme Panais/Poireau/Carotte, Céleri/Chou,...

Ces mariages sont efficaces à condition que la présence du prédateur soit faible, d'où l'importance de le faire à la mise en place du potager.



Mariage de protection

Les plantes qui émettent de fortes odeurs comme les plantes aromatiques (Thym, Sauge, Origan,...) ou certaines plantes sauvages (Achillée, Tanaisie, ...) sont incontestablement très efficaces pour «troubler» voire faire fuir les insectes prédateurs en quête de nourriture. Ces plantes sont insectifuges et non pas insecticides.

D'autres comme les Œillets d'Inde protègent des nématodes. D'autres encore attirent les prédateurs pour devenir des gardes manger pour nos auxiliaires qui sont ainsi présents dans le jardin (pour attirer les pucerons: Sureau pour les arbres fruitiers, Capucine, Ortie ou Bouillon blanc pour les légumes).

Mariage de pollinisation

Les fleurs sauvages mélangées ou à proximité de légumes, de petits fruits ou d'arbres fruitiers attirent des insectes pollinisateurs, et favorisent ainsi leur pollinisation. Elles sont organisées en bandes florales ou en pousse libre.

Mariage d'ensoleillement

Les haricots rames, les pieds de tomates ou les concombres conduits verticalement protègent les salades des rayons du soleil.

L'association d'une haie fruitière, de petits fruits et de fraises est équilibrée et nourricière. Quelque soient les types de jardins, il est important de mettre du volume, mais sans obscurcir les



espaces.

Mariage d'espace

Il ne doit jamais avoir d'espaces nus dans le jardin (jeune plantation d'arbustes d'ornement) ou temporairement (périodes de semis dans le potager). Ils sont occupés soit par des déchets végétaux sous forme de paillis (feuilles mortes, tontes de pelouse, broyat de déchets de taille, ...) soit par des plantes à différents stades de développement.

Les organismes du sol trouvent ainsi gîtes et couverts, et maintiennent un milieu vivant. Au potager, les espaces encore libres ou libérés sont plantés de salades, de radis ou de plantes à croissances rapides comme les engrais verts.



Eric Charton pour la Mission eau du SDEA
Plus d'informations : www.mission-eau-alsace.org. Crédits photos : Eric Charton



ENVIRONNEMENT

➤ Réaménagement et extension de la déchèterie de Bossendorf

La déchèterie de Bossendorf va bénéficier en 2018 d'une extension sur près de 1500 m² avec la création de 4 quais de déchargements supplémentaires et d'un réaménagement pour assurer un meilleur service aux usagers, augmenter la sécurité et fluidifier la circulation sur la Route Départementale 108.

➤ Collecte et traitement des biodéchets

- Un chargé de mission « biodéchets » a été recruté par la Communauté de Communes pour une période de 3 ans pour accompagner et former les usagers au compostage et développer des solutions de proximité pour traiter les biodéchets.
- L'achat de kits de compostage au tarif de 20 € (*payable par chèque*) est toujours possible.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter la Communauté de Communes du Pays de la Zorn au 03.88.91.96.58

➤ Collecte sélective

Nos ambassadeurs du tri continuent à sillonner le territoire pour informer et sensibiliser les usagers aux bonnes pratiques de tri. Si la qualité du tri s'améliore nettement, nous remercions tous les usagers qui font des efforts de tri ; des erreurs persistent encore au niveau des plastiques. Nous vous rappelons que seuls les bouteilles et flacons en plastique sont à mettre dans le bac de tri.

Les autres plastiques (barquettes alimentaires, films plastiques, pots de yaourt...) sont à mettre dans la poubelle des Ordures Ménagères.

➤ Bacs des Ordures ménagères : couvercle fermé obligatoire

Nous avons constaté une augmentation importante des bacs d'Ordures Ménagères qui débordent lorsqu'ils sont présentés à la collecte.

Le débordement des bacs porte atteinte à l'hygiène et à la salubrité publiques et peut compromettre la sécurité des agents chargés de la collecte.

Aussi, conformément au règlement de collecte des Ordures Ménagères, un bac qui déborde sera considéré comme un bac non conforme et ne sera plus collecté !

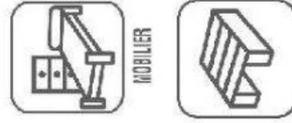




CALENDRIER DE COLLECTE 2018

Mutzenhouse

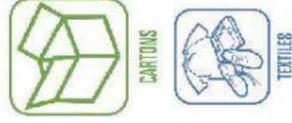
Les déchets acceptés en déchèterie



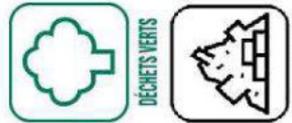
MOBILIER



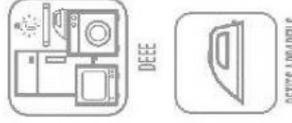
METAUX



CARTONS



DÉCHETS VERTS



DEEC



REFRIGÉRATEURS / CONGÉLATEURS



BATTERIES



GRANDS ÉLECTROMÉNAGERS



TOUT-VIRANT NON-INCENDIABLE



DÉCHETS DANGEREUX / INCIPIENTS



DÉCHETS DOMESTIQUES / ORDINAIRES

Horaires d'ouverture :
Bossendorf

- **Mardi et jeudi :** de 15h à 18h45
- **Samedi :** de 9h à 11h45 et de 14h à 17h45

Mutzenhouse

- **Lundi et mercredi :** de 15h à 18h45
- **Samedi :** de 9h à 11h45 et de 14h à 17h45

Les règles en déchèterie :

Etape 1 – Avant de jeter :

- J'augmente la durée de vie de mes appareils en les réparant ou en les faisant réparer
- Je donne les objets encore en bon état à des associations ou à d'autres personnes (livres, vêtements, vélos, meubles...)
- Je fais du paillage et du compostage avec mes déchets verts

Etape 2 – Je prépare mon départ :

- Je pense à mon badge d'accès et j'anticipe les horaires de fermeture
- Je prévois de quoi décharger en sécurité (gants...)
- Je plie mes cartons en avance et j'organise mon véhicule par familles de déchets

Etape 3 – A la déchèterie :

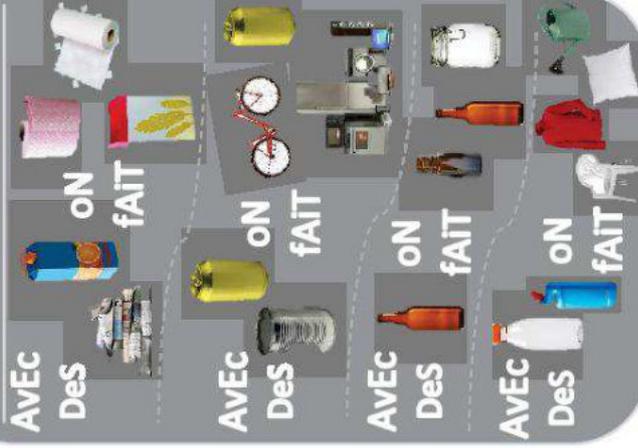
- Je respecte les consignes des agents

16 passages
compris dans la RI

5€ le passage
supplémentaire

Apport limité à
2m³ par passage

Le savez-vous ?



Recette anti-gaspi : Le Pain Perdu

Ingédients

Pour 4 pers



Préparation (15 min)

- Fouetter les œufs avec le sucre et le lait
- Y tremper les tranches de pain
- Faire dorer dans une poêle avec du beurre

En moyenne, un français jette **29 kg** de nourriture par an soit l'équivalent de **159 €**.

1 bac qui déborde

=

1 bac non conforme

A partir du 1^{er} janvier 2018, les bacs qui débordent ne seront plus collectés. Le débordement des bacs compromet la sécurité des agents chargés de la collecte et porte atteinte à l'hygiène et à la salubrité publiques.



CALENDRIER DE COLLECTE 2018

Mutzenhouse

Déchets ménagers résiduels :

LUNDI / Collecte sélective :

JEUDI semaines paires

Attention pas de collecte les **jours fériés**. Les jours de rattrapage sont indiqués dans le calendrier.

Janvier						
lu	ma	me	je	ve	sa	di
1	8	15	22	29		
2	9	16	23	30		
3	10	17	24	31		
4	11	18	25			
5	12	19	26			
6	13	20	27			
7	14	21	28			
8	15	22	29			
9	16	23	30			
10	17	24				
11	18	25				
12	19	26				
13	20	27				
14	21	28				
15	22	29				
16	23	30				
17	24					
18	25					
19	26					
20	27					
21	28					
22	29					
23	30					
24	31					

Février						
lu	ma	me	je	ve	sa	di
1	5	12	19	26		
2	6	13	20	27		
3	7	14	21	28		
4	8	15	22			
5	9	16	23			
6	10	17	24			
7	11	18	25			
8	12	19	26			
9	13	20	27			
10	14	21	28			
11	15	22				
12	16	23				
13	17	24				
14	18	25				
15	19	26				
16	20	27				
17	21	28				
18	22	29				
19	23	30				
20	24					
21	25					
22	26					
23	27					
24	28					
25	29					
26	30					
27	31					

Mars						
lu	ma	me	je	ve	sa	di
1	5	12	19	26		
2	6	13	20	27		
3	7	14	21	28		
4	8	15	22			
5	9	16	23			
6	10	17	24			
7	11	18	25			
8	12	19	26			
9	13	20	27			
10	14	21	28			
11	15	22	29			
12	16	23	30			
13	17	24				
14	18	25				
15	19	26				
16	20	27				
17	21	28				
18	22	29				
19	23	30				
20	24					
21	25					
22	26					
23	27					
24	28					
25	29					
26	30					
27	31					

Avril						
lu	ma	me	je	ve	sa	di
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

Mai						
lu	ma	me	je	ve	sa	di
1	7	14	21	28		
2	8	15	22	29		
3	9	16	23	30		
4	10	17	24			
5	11	18	25			
6	12	19	26			
7	13	20	27			
8	14	21	28			
9	15	22	29			
10	16	23	30			
11	17	24				
12	18	25				
13	19	26				
14	20	27				
15	21	28				
16	22	29				
17	23	30				
18	24	31				
19	25					
20	26					
21	27					
22	28					
23	29					
24	30					
25	31					

Juin						
lu	ma	me	je	ve	sa	di
1	4	11	18	25		
2	5	12	19	26		
3	6	13	20	27		
4	7	14	21	28		
5	8	15	22	29		
6	9	16	23	30		
7	10	17	24			
8	11	18	25			
9	12	19	26			
10	13	20	27			
11	14	21	28			
12	15	22	29			
13	16	23	30			
14	17	24				
15	18	25				
16	19	26				
17	20	27				
18	21	28				
19	22	29				
20	23	30				
21	24	31				
22	25					
23	26					
24	27					
25	28					
26	29					
27	30					
28	31					

Juillet						
lu	ma	me	je	ve	sa	di
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

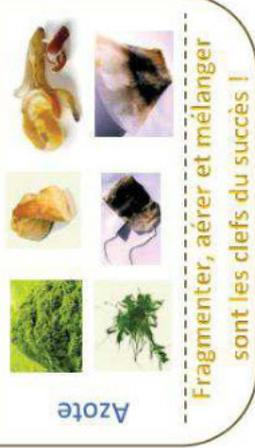
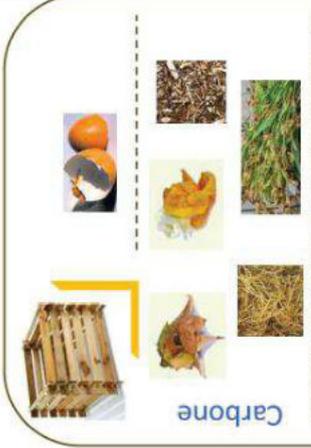
Août						
lu	ma	me	je	ve	sa	di
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Septembre						
lu	ma	me	je	ve	sa	di
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Octobre						
lu	ma	me	je	ve	sa	di
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Novembre						
lu	ma	me	je	ve	sa	di
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

Décembre						
lu	ma	me	je	ve	sa	di
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				



LE CALENDRIER DES FETES 2018

<p>JANVIER</p>  <p>26/01 Cérémonie des voeux 28/01 Assemblée générale (ASCM)</p>	<p>FEVRIER</p> <p>04/02 St Blaise</p> 	<p>MARS</p> <p>04/03 Couscous 17/03 Tartes flambées (ASCM)</p> 	<p>AVRIL</p> 
<p>MAI</p> <p>13/05 Vide Grenier (ASCM)</p> 	<p>JUIN</p>  <p>05/06 Balade+Tartes flambées (VAM) 10/06 Pétanque (ASCM)</p>	<p>JUILLET</p> <p>22/07 Tournoi de foot (ASCM)</p> 	<p>AOÛT</p>  <p>25/08 Brocante semi-nocturne (VAM)</p>
<p>SEPTEMBRE</p> 	<p>OCTOBRE</p> <p>06/10 Soirée hareng (ASCM)</p> 	<p>NOVEMBRE</p> <p>10/11 Soirée tartes flambées (ASCM) 30/11 Assemblée Générale (VAM)</p> 	<p>DECEMBRE</p> <p>08/12 Fête des aînés</p> 

	<i>Résidant commune</i>		<i>Extérieur</i>	
Club -house	<i>Aperitif</i>	100 €	150 €	
	<i>Week-end</i>	250 €	300 €	
Salle polyvalente	<i>Apéritif</i>	125 €	220 €	
	<i>Week-end</i>	300 €	450 €	
	<i>Enterrement</i>	80 €	100 €	
Petite salle de réunion sous-sol (sans cuisine)	<i>Réunion</i>	50 €	100 €	
	<i>Caution location salles</i>	200 €	600 €	
ASSOCIATIONS MUTZENHOUSE	<i>Réunions</i>	<i>gratuit</i>		
ASSOCIATIONS MUTZENHOUSE	<i>Manifestations à but lucratif</i>	100 € (frais de fonctionnement)		
Frais redevance poubelle en sus				



